

Dr Séverine Cesalli  
Psychiatre, psychothérapeute  
d'enfants et d'adolescents, FMH  
[drcesalli@gmail.com](mailto:drcesalli@gmail.com)  
tel.+41-27-722 10 29

Mesdames et Messieurs les  
Conseillers nationaux de Suisse



mail: [info@donna2.ch](mailto:info@donna2.ch)  
web: [www.donna2.ch](http://www.donna2.ch)

Martigny, le 17 mai 2017

## **Prévention de la violence à l'égard des femmes et des hommes**

au sujet de la Convention d'Istanbul

### **Introduction**

En tant que femme et pédopsychiatre engagée contre la violence, contre la discrimination et engagée pour l'égalité, je me joins à l'association donna2 dont je suis vice-présidente pour vous écrire au sujet de la Convention d'Istanbul. Notre position est progressiste et tient compte des avancées nouvelles en matière d'égalité.

Nous ne pouvons que saluer les efforts faits par la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) pour améliorer la condition de la femme et prendre en charge de manière plus satisfaisante les victimes féminines de violence. Par contre, nous nous interrogeons sur son orientation très "genrée" et sur son adéquation avec la notion d'égalité entre hommes et femmes de nos jours en Suisse.

Pourquoi ne pas généraliser la convention aux deux genres ? Ne serait-ce pas même dans l'intérêt des femmes elles-mêmes ?

Après revue des recherches sur la violence selon les sexes, nous vous expliquerons les raisons de nos interrogations.

### **Revue de la littérature**

Le rapport du **Bureau fédéral de l'égalité** (BFEG) de 2014 "Occurrence et gravité de la violence domestique comparée selon les sexes – État actuel de la recherche"<sup>1</sup>, reprend la littérature internationale sur le sujet. Selon ce rapport, l'interprétation des résultats est très délicate car la différence attendue peut être importante, minime, ou inversée selon le type de violence, selon le type de recherche effectuée et selon les critères recherchés.

---

<sup>1</sup> "Occurrence et gravité de la violence domestique comparée selon les sexes – État actuel de la

### 1- violence / violence domestique

En premier lieu, il y a d'après le rapport du BFEG nettement plus de femmes victimes de violence domestique que d'hommes, mais plus d'hommes victimes de violence en général (hors domicile et dans le domicile), que de femmes.

D'après un rapport de l'**Office Fédéral de la Statistique** de 2006<sup>2</sup>, par exemple, les victimes enregistrées d'homicides ou de tentatives d'homicide en général sont plus souvent des hommes (60% vs 40%), alors que les victimes d'homicides ou de tentatives d'homicide dans le couple sont plus souvent des femmes (250 femmes vs 54 hommes).

### 2- violence enregistrée / violence non enregistrée

En deuxième lieu, d'après le rapport susmentionné du BFEG, les agressions domestiques enregistrées sont beaucoup plus élevées sur les femmes que sur les hommes, mais pour ce qui est des agressions non enregistrées (rapportées par des questionnaires ou interviews anonymes), la différence est moins importante, voire parfois inversée.

D'après les chercheurs, les données concernant les violences non enregistrées seraient plus significatives que les données enregistrées car la victimisation des hommes est un sujet tabou dans notre société, peu d'hommes déclarent les violences subies et les déclarations des hommes sont moins bien prises en considération par la police que celles des femmes.

Selon une étude suisse par questionnaire anonyme réalisée en 2004 par Barbara Gabriel et Guy Bodenmann de l'**Université de Fribourg**<sup>3</sup>, il n'y a pas vraiment de différence significative pour ce qui est des différents types de violences dans le couple, si ce n'est que les femmes se disent plus souvent être responsables de violences psychiques, de menaces et de dénigrement à l'encontre de leur partenaire.

### 3- population la plus à risque

Dernièrement, d'après le rapport de l'OFS susmentionné sur les homicides et tentatives d'homicide "le taux de victimes le plus élevé, par rapport à la population résidente permanente, se trouve parmi les hommes de nationalité étrangère âgés de 20 à 24 ans".

## Discussion et conclusion

Comme conclut le rapport du BFEG de 2014, la violence touche les hommes aussi et il serait bon de mettre en oeuvre les moyens pour la prévenir, la détecter et la traiter en dépassant les stéréotypes de genres qui freinent l'amélioration la prise en charge des victimes masculines et des auteures et auteurs de violence à l'encontre d'hommes.

---

<sup>2</sup> "Homicides et violence domestique, Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004" OFS, Neuchâtel, 2006 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.928207.html>

<sup>3</sup> "Le bien-être des couples suisses - violence entre partenaires", étude de Guy Bodenmann et Barbara Gabriel, 2004 <http://doczz.fr/doc/719719/familienfragen-questions-familiales-questioni-familiari> (p.50)

En tant que pédopsychiatre, je peux attester que la violence subie par les garçons, les jeunes hommes et par les pères n'est pas négligeable, qu'elle est plus taboue et que sa prise en charge est beaucoup moins satisfaisante que celle subie par les femmes. Dans les cas de harcèlement scolaire par exemple, un garçon aura beaucoup plus de difficulté à avouer ce qu'il subit. S'il ose demander de l'aide, sa souffrance sera plus souvent discréditée et sa virilité (voire son orientation ou son identité sexuelle) remise en cause par son entourage. Par conséquent, lorsque les garçons sont victimes de harcèlement, ils se retrouvent additionnellement victimes d'agressions liées aux stéréotypes véhiculés par notre société.

Par ailleurs, si l'on ose même rappeler un autre tabou, la violence des parents sur leurs enfants ne laisse malheureusement pas les mères en reste, loin de là.

Dans un extrait du texte de projet d'arrêté fédéral<sup>4</sup> il est demandé "aux Parties de prendre les mesures nécessaires en vue d'éradiquer toute pratique fondée sur l'idée de l'infériorité des femmes ou sur un rôle stéréotypé des femmes et des hommes."

N'est-ce donc pas le moment, au 21e siècle, de dépasser les stéréotypes selon lesquels les hommes victimes de violences ne seraient que quantité négligeable, et donc à négliger ? et les femmes n'en seraient jamais auteures ? Ces stéréotypes ne privent-ils pas certaines femmes violentes et certaines mères d'une prise en charge dont elles auraient besoin ? Voulons-nous pour nos garçons, hommes en devenir, un monde où la violence contre les hommes est banalisée, considérée comme normale et la violence des femmes contre les hommes est niée ? Ne voulons-nous pas les en protéger, les uns comme les autres, de manière plus adéquate ?

Comme le dit la philosophe Elizabeth Badinter<sup>5</sup>, "la violence n'a pas de sexe".

En résumé, de notre point de vue, le fait que la violence subie par les hommes ne soit pas reconnue est discriminatoire. De plus, des mesures plus égalitaires auraient un effet préventif. En effet, mieux reconnaître et mieux prendre en charge la violence subie par les garçons et les hommes est assurément le meilleur moyen de diminuer le risque qu'ils ne deviennent violents à leur tour. Il conviendrait donc d'étendre l'application de la Convention d'Istanbul aux deux genres de manière non discriminatoire.



Dr Séverine Cesalli  
Pédopsychiatre FMH  
Vice-présidente de donna2



Katherin Heitmann-Säuberli  
coprésidente de donna2

---

<sup>4</sup> OFJ [FF 2017 163](https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/index_3.html) Message concernant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) [https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/index\\_3.html](https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/index_3.html)

<sup>5</sup> "les hommes battus" Temps présent, RTS, 13 mars 2008 : <http://pages.rts.ch/emissions/temps-present/famille-jeunesse/502577-hommes-battus.html#502579>